Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 59 (1971)

Heft: 6

Artikel: Réquisitoire de femmes espagnoles

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272887

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



L'association suisse pour le suffrage féminin n'est plus... Vive l'association suisse pour les droits de la femme!

La 60e assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage féminin avait lieu samedi et dimanche 22 et 23 mai, à Berne. Samedi après-midi, la partie administrative réunissait un grand nombre de déléquées venues de toute la Suisse.

deleguées venues de toute la Suisse. Le rapport de la présidente, Mme G. Girard-Montet, souligna avec satisfaction l'introduction tant attendue des droits politiques pour les femmes, sur le plan fédéral et retraça les étapes de cette dernière année de lutte. La présidente remercia vivement toutes ses collabora-trices de leur aide précieuse et efficace.

Après les rapports de la trésorière et des vérificatrices des comptes, on procéda aux élections ; furent réélues : Mmes Gaggetta Germana (Bellinzo-

Mmes tagyeria described in a la final in a l

St-Gall); Widmer-Straatman Judith (Schaff-

Pour remplacer Mmes Schaer-Ro-bert, Kammacher, Villard et Weber, démissionnaires, on élut : Mmes Guisolan-Chíffelle Jacqueli-

mmes Guisolan-Chiffielle Jacquell-e (Estavayer-de-Lac); Karmin Doris (Bâle); Mercier Marie-Jeanne (Genève); Salzmann Käthy (Soleure). Sitôt après, la présidente, Mme Girard-Montet fut brillamment réé-

lue.

La modification du nom de l'Association souleva bien quelques discussions, tandis que celle des statuts fut promptement enlevée.

Des bouquets et des fleurs furent distribuées à celles qui quittent le comté et à la présidente. C'est à Mme R. Geiser, qu'il appartint ensuite de mettre un terme à cette assemblée générale; elle le fit avec une grâce inimitable, invitant chacun à apprécier les charmes de Berne.

les charmes de Berne. Les autorités du canton et de la ville de Berne offrirent un apéritif aux déléguées, dans l'élégant hôtel Bellevue

ENCORE DU PAIN SUR LA PLANCHE...

Dans la soirée, M. Nello Celio, conseiller fédéral, chef du Département des finances et des douanes, parla, en allemand, de la prorogation du régime financier de la Confédération; il félicita l'Association de

s'intéresser à un problème si ardu, problème qu'il présenta avec humour et précision. Il s'étendit un moment sur la réforme qui intéresse le plus les femmes: la nouvelle déduction de Fr. 2000.— que peuvent faire les couples dont l'un et l'autre membre gagnent un salaire. M. Nello Celio avoua que le problème n'est pas encore résolu, mais il souligna la perte énorme que ferait l'Etat s'il introduisait la taxation séparée. (Note de la rédactrice : Plus on nous dit que cette perte est grande, plus grande nous paraît l'injustice)

Le dimanche, avant le banquet de la

paralt l'injustice)

Le dimanche, avant le banquet de la victoire, qui réunissait au Casino de Berne, autorités et déléguées, ces dernières se rassemblèrent encore une fois à la Schulwarte, pour fixer quelques points de la politique de la nouvelle Association pour les droits de la femme (disons encore que l'Association suisse a adonté la même sociation suisse a adopté la même devisé que l'Alliance internationale des femmes : « Responsabilités égales droits égaux »).

droits égaux »).

L'Association va, bien entendu, faire tout son possible pour hâter l'introduction du droit de vote pour les femmes des cantons qui n'ont pas encore réalisé cette égalité civique. Les déléguées ont, d'autre part, souligné que dans le problème de l'imposition de la femme mariée salariée, l'Association avait, par une pétition du 14 mars 1969, demandé la taxation séparée et qu'elle n'entendait pas abandonner la lutte à ce sujet. Enfin, les déléguées votèrent une résolution demandant que les commissions d'étude sur la revision du droit de famille s'attaquent sans tarder au problème des quent sans tarder au problème des régimes matrimoniaux.

Ces journées studieuses se termi-nèrent par des promenades dans la ville ou les musées de la ville fédé-

S. Chapuis.

Réquisitoire

de femmes espagnoles

Un groupe de femmes espagnomères, épouses, fiancées et res — meres, epouses, flancees et parentes de prisonniers politiques — ont tenu, en mai, une contérence de presse secrète au cours de laquelle elles ont dénoncé les conditions de détention en Espa-

Les sept correspondants étrangers présents ont été invités à ne pas révéler le lieu où s'est dérou-lée la réunion mais les participantes n'ont pas caché leur identité ni celle des hommes au nom des-quels elles parlaient.

quels elles parlaient.

De source informée on estime
à environ 500 le nombre des prisonniers politiques détenus dans
les geôles franquistes. Des milliers d'autres personnes accusées de subversion par le régime bénéfisubversion par le régime bénéfi-cient du régime de la liberté provisoire dans l'attente d'un procès ou du résultat d'un appel. Parmi eux figurent des communistes, des nationalistes basques, des mem-bres des « Commissions ouvrièclandestines et des chistes.

Les femmes espagnoles ont dé-noncé les conditions inhumaines de détention.

Qui sont les cadres féminins français?

Qui sont les cadres téminins? Sous ce titre, la C.G.C. a publié une enquête réalisée par sondage au mois de décembre 1970. Nous lisons ce qui suit dans « L'Usine nouvelle ».

5,7 % de ces femmes sont cadres supérieurs, 8,6 % sont ingénieurs, 56,1 % sont cadres moyens, 7,9 % agents de maîtrise, 2,9 % techniciens, 12,2 % médecins salariés, professeurs ou pharmaciens, 5 % sont fonctionnaires du cadre A et 1,6 % fonctionnaires du cadre A et 1,6 % fonctionnaires du cadre B.

En ce qui concerne les diplômes, 7% de ces cadres féminins ont atteint

7 % de ces cadres féminins ont atteint le doctorat; 2,9 % ont l'agrégation et 2,1 % le capes; 13,6 % ont leur li-cence, 11,5 % d'entre elles sortent d'écoles (HEC-JF, Sciences politiques, Ecoles (112-31, stellices politiques) Ecoles d'ingénieurs. Ecoles supérieu-res de commerce...); 5,2 % ont leur baccalauréat; 7,9 % appartiennent baccalauréat; 7,9 % appartiennent aux professions sociales et paramédicales; 25,8 % ont le brevet élémentaire ou le brevet d'études primaires supérieures ou de fin d'études secondaires; 9,3 % ont le CAP ou le certificat d'études.

EXIGENCES SUPÉRIEURES

POUR LES FEMMES

De façon générale, dans le secteur privé surtout, les femmes sont souvent privé surtout, les femmes sont souvent plus diplômées que les hommes pour le même coefficient hiérarchique. Au niveau ingénieur, 62,8 % des temmes ont un diplôme supérieur au baccalauréat contre 56,2 % des hommes. En réalité, au niveau des cadres, les femmes ne sont pas insuffisamment qualifiées mais trop d'entre elles ont poursuivi des études littéraires alors qu'elles font carrière dans une autre branche et leur diplôme ne leur est d'aucune aide. La mauvaise orientation, notamment, par préjugés, est à l'origine du handicap des femmes dans la vie professionnelle. Ainsi, parmi les 25 % des jeunes filles reçues au baccalauréat des sciences, on en retrouve seulement 4 % parmi les élèves ingénieurs, et elles ne constituent plus que 3,4 % des ingénieurs, alors que des possibilités intellectuel-les égales à celles des garçons leur sont reconnues. plus diplômées que les hommes pour sont reconnues.

à la situation familiale des Quant Quant a la situation iraminiale des cadres féminins, l'enquête fait ressor-tir une moyenne d'âge élevée: 48 ans. D'autre part, 48,9 % de ces femmes sont mariées et 55,4 % ont des char-ges de famille (enfants ou ascen-

Aucure question ne concernait les salaires. Une précédente enquête de la C.G.C. avait abouti à une différence de salaire de 20 à 22 % selon les catégories entre les femmes cadres et l'ensemble des cadres. Une recherche du ministère du Travail révèle un écart de 39 % au niveau des cadres supérieurs et de 35 % pour les cadres moyens. Aucune auestion ne concernait les

Trente-cinq ans d'aide aux réfugiés en Suisse

Le 30 juin, l'Office central suisse aide aux réfugiés fête ses 35 ans réfugiés fête ses 35 d'existence.

Les œuvres d'entraide privée seront affiliées dès cet instant à l'Office central qui sera leur mandataire au-près des autorités du pays, contribuera à structurer l'aide aux réfugiés et créera progressivement les instru-ments de travail destinés aux œuvres privées (centralisation des collectes, répartition des fonds, etc.) et ses pro-pres moyens d'action (centre d'accueil occasionnel, centre d'informations de conseils juridiservice ques, etc.).

Depuis sa fondation, l'Office central conjointement avec la Confédération et les instances internationales, en vue d'améliorer le statut du réfugié bien-être des sans-patrie viva

en Suisse.

A l'époque de sa création, la loi stipulait que « la Suisse ne peut être considérée par les étrangers que comme un pays de transit ». Dans une brochure que l'Office central publie ces jours-ci, M. A. Emsheimer, docteur en droit, directeur de cette organisation jusqu'au 31 décembre 1970, retrace les étapes parcourues par l'Aide aux réfugiés dans notre pays * jusqu'à la dernière année de la guerre, le réfugié accueilli en Suisse est soumis à l'obligation de poursuivre son voyage; l'autorisation d'exercer une activité lucrative ne lui est accordée qu'à titre exceptionnel.

qu'à titre exceptionnel.
L'accueil même des fugitifs fuyant le national-socialisme est frappé d'interdiction durant les quelques jours de fermeture de nos frontières — mesure inhumaine qui rejette les Juits vers les persécutions et la mort, mesure qui sera d'ailleurs, on le sait, rapidement rapportée.

rapidement rapportée.
Puis, en 1945, les inquiétudes nées du conflit commençait à se dissiper, la Confédération s'ouvre à une meilleure compréhension des problèmes généraux et du problème individuel de chacun. «Il est admis, dit M. Emsheimer, que le réfugié doit participer à l'élaboration de son avenir.» En lui permettant d'exprimer ses vœux, on cesse de le traiter comme un objet, on commence à le considèrer comme un humain... Les réfugiés seront re-

présentés par des délégations de répresentes par des delegations de re-lugiés ayant un droit d'interven-tion dans la Commission mixte (œu-vres d'entraide privée, autorités, rétu giés) de rapatriement et d'émigration fonctionnant au sein de l'Office cen-

L'arrêté du Conseil tédéral du ler mars 1947 va intléchir encore la politique suisse concernant les réfu-giés : il stipule que l'asile peut être accordé à certaines catégories d'étrangers (vieillards, invalides, en-fants) ayant bénéficié jusque là d'une autorisation de séjour spéciale. La Suisse n'est plus un pays de transit.

Suisse n'est plus un pays de transit.
Cette étape importante se situe parmi les progrès qui se lisent dans les
règlements accordant aux réfugiés
une plus grande liberté à l'intérieur du
pays (choix du lieu de domicile, taculté d'en changer) et de droits plus
étendus en matière de travail, de rentes AVS et AI et de naturalisation.

tes AVS et Al et de naturalisation.
A l'heure où la femme suisse conquiert lentement des droits égaux à ceux de l'homme, il apparaît que l'évolution de son destin présente une démarche assez parallèle à celle du destin des réfugiés. Lente progression, stratifiée et bien étayée. A l'heure où la lemme a acquis le droit à l'action politique, il est souhaitable qu'elle se préoccupe des conditions d'existence faites aux sans-patrie qui vivent en politique, il est souhaitable qu'elle se préoccupe des conditions d'existence faites aux sans-patrie qui vivent en Suisse. Offrant jadis un asile temporeire aux êtres dont la vie avait été menacée dans leur pays d'origine, puis réservant un asile définitif à certaines classes de réfuglés, âgés ou maiades et que les pays dits d'immigration n'acceptaient pas parce qu'ils ne constituent pas un intéressant apport de main-d'œuvre, la Confédération découvre aujourd'hui sa vocation de pays d'asile mieux ouvert aux nouveaux groupes de réfuglés. Personne ne nous contredira je pense si nous voynes dans cette nouvelle politique les effets de la conjoncture surtout, mais c'est heureux puisque ainsi de nouvelles vagues de sans-patrie, originaires notamment de Hongrie (1956) ont pu trouver chez nous la sécurité, du travail et des conditions de vie acceptables.

René Senn.

«Femmes Suisses» rappelle à ses lecteurs la collecte nationale de l'Of-fice central suisse d'aide aux réfugiés qui s'effectue comme chaque année au début de l'été.

* « Les réfugiés et nous ». A l'Office entral suisse d'aide aux réfugiés,

Des infirmières et infirmiers à Baden

Les membres de l'Association suisse des Infirmières et infirmiers diplômès (ASID) se sont réunis le 15 mai à Baden pour leur assemblée annuelle. Les 8000 membres y étaient représentés par 78 délégués.

Dans son rapport, la présidente de l'association, Mille Lilliane Bergier, de Lausanne, expose les points marquants de l'année écoulée. Des améliorations appréciables ont été obtenues pour le personnel soignant diplômé en ce qui concerne les condiplômé en ce qui concerne les conditions d'engagement et du travail

plômé en ce qui concerne les conditions d'engagement et du travail.

L'Association maintient constamment des rapports étroits avec le Service des soins infirmiers de la Croix
Rouge suisse qui surveille la formation de base. Quant à la formation
spécialisée, l'Association s'occupe
elle-même, de la réalisation et de la
surveillance des différents cours et
programmes comme, par exemple,
celui des infirmières de santé publique, des infirmières de santé publique, des infirmières et infirmieres
aussi de l'organisation dans toute la
Suisse des journées de perfectionnement et des cours de recyclage, tout
en soutenant tous les efforts en vue
de la formation en cours d'emploi.

Afin de paliier le manque de personnel solgnant, elle participe depuis
des années à l'« Etude des soins infirmiers en Suisse», sujet sur lequel
deux rapports ont délà été publiés.

miers en Suisse», sujet sur lequel deux rapports ont déjà été publiés. Dans le cadre de cette étude, des expériences de réorganisation de vices sont en train d'être réalisées

professions para-médicales de des exigences touchant au personnel infirmier diplômé obligent celui-ci à préciser toujours plus son champ d'activité et sees responsabilités pro-

En marge des questions concer-nant l'Association, des discussions au sein de différents groupes permettent d'échanger les expériences sur des problèmes actuels; par exemple sur les soins en équipe, l'horaire continu, les rapports de service, etc.

POUR LES UNIVERSITAIRES: bourses, entraide, Pavie...

Les membres de l'Association des femmes universitaires qui s'intéresseraient aux bourses internationales pour 1972-73 sont priées d'adresser leur demande rapidement, les démarches prenant du temps (bourses de recher-ches accordées à des membres ayant terminé leurs études et publié des travaux). En outre, l'I.F.U.W. peut allouer une subvention à un membre qui désire se rendre à l'étranger pour trois ou quatre mois dans un but Les membres de l'Association des trois ou quatre mois dans très précis.

Les dons pour la boutique tradition-nelle de l'entraide du Congrès de Phi-ladelphie du mois d'août peuvent être remis à Mme B. Lang (Avant-poste 7, 1005 Lausanne) (objets légers et peu encombrants!).

Une rencontre de jeunes femmes yant terminé leurs études universi-ires depuis moins de dix ans et étudiantes, de 3e année au moins, taires d'étudiantes est organisée par les fédérations de FU d'Italie, d'Autriche et de Suisse. La rencontre aura lieu du 24 au 26 septembre, à Pavie. Sujet: L'Univer-Suisse.

Femmes iuives: UN APPEL A L'U.R.S.S.

Emu par la précarité de la situation des Juifs soviétiques, précarité dont il voit la preuve dans les procès de Leningrad et de Riga, ainsi que dans les nombreuses arrestations de Juifs en URSS, le Conseil international des formes juises a au cours de a preem UNSS, le Conseil international des femmes juives a, au cours de sa pre-mière conférence européenne qui s'est tenue récemment à Bâle, adopté une résolution urgente qu'il a fait parvenir à l'ambassade d'Union sovié-tique à Berne.

tique à Berne.

Dans cette résolution, le Conseil international des femmes juives, qui réunit des représentantes des organisations de femmes juives de Belgique, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, de France, d'Italie, de Suède et de Suisse, s'indigne de la sévérité excessive des peines prononcées à l'issue du dernier procès intenté à des juifs soviétiques à Riga.

DES GENCIVES ET DES DENTS TRAITEMENT Asba



paraissant le troisième samedi Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés fémi-nines suisses

Présidente du comité du journal Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable
Huguette Nicod-Robert
Le Crêt-des-Pierres
1092 Belmont

Administration Monique Lechner-Wiblé av. Louis-Aubert 1206 Genève Tél. (022) 46 52 00 C.C.P. 12 - 11791

Publicité Annonces-suisses S.A. 1, rue du Vieux-Billard 1205 Genève

Abonnement
1 an: Suisse Fr. 10.—
étranger Fr. 11.—
de soutien Fr. 15.—

Imprimerie Nationale, Genève